

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

PV n°4 – Réunion du 22 septembre 2026

Présidence : Monsieur Jean-Claude DAGBERT
Présents/tes : Mesdames Sandrine HIOT et Cindy VAESKEN
Messieurs Patrick BAILLEUL - Francis FRAMMERY – Patrick QUENIART
Excusées : Madame Viviane LEFEBVRE

Mutation de Monsieur TOUPIOL Stéphane 1930078976 de 501037 E.S. ARQUES pour 528666 BOISDINGHEM ZUDAUSQUES MENTQUE NORTBECOURT E SP

En réponse à la demande de licence de M. TOUPIOL Stéphane 1930078976, la commission du Statut Arbitrage dit que M. M. TOUPIOL Stéphane 1930078976 couvrira

2025/2026	LFHF
2026/2027	LFHF
2027/2028	LFHF
2028/2029	LFHF
2029/2030	528666 BOISDINGHEM ZUDAUSQUES MENTQUE NORTBECOURT E SP

Club : 528532 F.C. DE LIMEUI 2022/2023

CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

SITUATION INTERMEDIAIRE AU 31 AOÛT 2026

Seule la situation établie au 15 juin 2026 compte pour l'ensemble de la saison 2025/2026 en matière de droit à mutation.

Il est rappelé :

Article 34 1. du statut :

Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata-temporis pour les arbitres stagiaires (LFHF 9 matches en 25/26)

ARTICLE 41 du statut de l'arbitrage : Le nombre d'arbitres officiels devant couvrir leur club au sens de l'article 33 du Statut est variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe première et ne peut être inférieur à :

Division supérieure de District : 2 arbitres dont 1 majeur

Autres divisions de District sauf le foot à 8 : 1 arbitre

L'âge s'apprécie au 1er Janvier de la saison en cours

La situation est établie au regard des demandes de licences enregistrées au 31 août 2026 même celles non validées médicalement, pour les renouvellements, et à la date de réunion pour les candidats de la session d'Août 2026.

Les arbitres ayant renouvelé après cette date ne compteront pas pour le club pour la saison.

Les arbitres en année sabbatique sont comptabilisés comme licenciés si la demande de licence est faite mais ces derniers ne comptent pas au regard du statut.

La commission rappelle que le suivi du nombre de rencontres est possible via FOOTCLUBS.

La commission demandera à la CDA de faire paraître chaque bimestre, le nombre de matches par arbitre.

PREMIERE SAISON D'INFRACTION :

Amende par arbitre manquant, variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe Première du club. (Article 46).

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de Deux unités (Article 47.1.a)

Numéro	Club	Division	Obligation	Manque
500891	U.S. DANNES	D4	Un arbitre	Un arbitre
522887	A.S. D'HALLINES	D4	Un arbitre	Un arbitre
527321	E.S. HELFAUT	D1	Deux arbitres dont un majeur	Un arbitre
533008	A.S. BEZINGHEM	D1	Deux arbitres dont un majeur	Un arbitre
537910	U. ST LOUPOISE HUBY ST LEU	D6	Un arbitre	Un arbitre
540598	ENT. CALAIS F.	D6	Un arbitre	Un arbitre
564513	PAYS DE LA LYS	D1	Deux arbitres dont un majeur	Un arbitre
565050	FOOTBALL CLUB DE MARCONNELLE	D7	Un arbitre	Un arbitre
565200	A.S. SETQUES	D7	Un arbitre	Un arbitre
582361	A.S. PORTELOIS	D6	Un arbitre	Un arbitre

DEUXIEME SAISON D'INFRACTION :

Amende doublée par arbitre manquant, variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe Première du club. (Article 46)

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de Quatre unités (Article 47.1.b)

Numéro	Club	Division	Obligation	Manque
527217	F.C. BELLEBRUNE	D6	Un arbitre	Un arbitre
530985	A.S. COLEMBERT	D3	Un arbitre	Un arbitre
533763	F.C. WAVRANS S/L'AA	D1	Deux arbitres dont un majeur	Deux arbitres
537276	A.S. CONCHIL	D2	Un arbitre	Un arbitre
537278	F.C. CONTI BOULOGNE	D1	Deux arbitres dont un majeur	Un arbitre

540140	F.C. WARDRECQUES	D2	Un arbitre	Un arbitre
541723	HERBELLES PIHEM INGHEM ES	D6	Un arbitre	Un arbitre
564870	CALAIS DOCKER	D6	Un arbitre	Un arbitre
564935	WIRWIGNES FOOTBALL CLUB	D6	Un arbitre	Un arbitre

TROISIEME SAISON D'INFRACTION :

Amende triplée par arbitre manquant, variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe Première du club. (Article 46)

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de Six unités (Article 47.1.b)

Numéro	Club	Division	Obligation	Manque
529352	FOY.J.EDUC.POP. GUEMPS	D6	Un arbitre	Un arbitre
551790	U.S. COULOMBY	D7	Un arbitre	Un arbitre
564186	CONTEVILLE ATHL. VALLEE VERTE	D5	Un arbitre	Un arbitre

QUATRIEME SAISON ET PLUS D'INFRACTION :

Amende triplée par arbitre manquant, variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe Première du club. (Article 46)

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de Six unités (Article 47.1.b)

Numéro	Club	Division	Obligation	Manque
512177	AS MARESQUEL	D6	Un arbitre	Un arbitre
531859	F.C. MERLIMONT	D3	Un arbitre	Un arbitre
537911	AM.S. BALINGHEM	D4	Un arbitre	Un arbitre
581258	LE PORTEL GENERATION PASSION FOOT	D5	Un arbitre	Un arbitre

Ces clubs seront prévenus par mail sécurisé par le District.

Ci-dessous la liste des arbitres ayant mis fin à la fonction au 30.06.2026 et repris dans les obligations des clubs (plus de 10 saisons de présence)

AIMAR NICOLAS 1891143465	500945 O. LUMBROIS
BOURGOIS TONY 1931017564	537278 F.C. CONTI
PRUVOST JULIEN 1956828641	539822 J.SP. BLANGY S/TERNOISE

Ci-dessous la liste des arbitres n'ayant pas renouvelé la licence au 31 août 2026 soit pour une raison connue (démission), soit pour une raison inconnue.

VANHOUCKE CEDRIC 1910674337	501103 U.S. OUVRIERE RINXENT	D2
DUFLOER ANTOINE 1906854900	501168 C.S. WATTEN	D2
DELLERIE JULIEN 2543727531	501185 U.S. MARQUISE	D2
QUEVAL CLEMENT 2545365895	501227 A.S. AUDRUICQ	D2
HERLIN ALLAN 2544284157	511172 AM. PONT DE BRIQUES	D2
VIELLARD OLIVIER 2543573297	517823 EMULATION S. LICQUES	D2
LELEU ANTOINE 1926839782	521099 SECTION S. FOY.RUR. D'HUCQUELIER	D6
DELMOTTE TOM 2548012746	521362 A.S. RANG DU FLIERS	D3
TRENET MATHIAS 2546858382	522887 A.S. HALLINES	D4
GEIGER YOHAN 1920620831	523533 E.S. SAINT OMER RURAL	D2
MILLEQUAND ROBIN 9605504306	523828 U.S. AMBLETEUSE	D1
VINCENT ALEXIS 2547023479	525345 CERC.A. EPERLECQUOIS	D1
GAMBERT CHARLES 2543843337	525346 U.S. D'HARDINGHEN	D4
RINGOT NICOLAS 1986822070	525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD	D2
VARENNES ANTOINE 2398050974	525817 A.S. CUCQ	D2
BOCQUET KELLIAN 2544351820	525819 ENT.S. MAMETZ	D2
PLAYE FREDDY 1930072831	527216 U.S. ELINGHEN FERQUES	D3
QUEVAL THEO 2545365899	527657 A.S. EDUC.POP. ST INGLEVERT	D4
BENARD LEO 9603704462	527894 ENT.S. OYE PLAGE	D3
CLAY ALEXIS 2547732119	528666 BOISDINGHEM ZUDAUSQUES MENTQUE NORTBECOURT ENT. SP	D3
DUWAT ARTHUR 2544052786	528667 UNION SPORTIVE SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM	D2
LEFEBVRE THOMAS 2547598405	528667 UNION SPORTIVE SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM	D2
MIGNIEN BENJAMIN 1931234050	528743 F.C. RECQUES S/HEM	D1
MALFAIT JIMMY 2543065992	531302 AM. BALZAC CALAIS	D2
MISEROLLE DENIS 2546147821	531302 AM. BALZAC CALAIS	D2
GAMEZ GUILLAUME 1926846071	533008 A.S. BEZINGHEM	D1
BOUCHET TONY 1956820453	533763 F.C. WAVRANS S/L'AA	D1
LOVERGNE BERTRAND 1956831554	536151 U.S. ATTIN	D1
PONCHE BENOIT 2543271563	536158 A.S. FILLIEVRES	D4
VIMEUX WILLIAM 9602256476	536158 A.S. FILLIEVRES /	D4
QUEVAL CLEMENT 2545365895	537011C. AMIS DE LA PLAGE LE PORTEL	D2

SENNINGER BENJAMIN 2543248505	537276 A.S. CONCHIL	D2
LAVOINE ANTONIN 2547612421	538710 F.L.C. DE LONGFOSSE	D6
DILLY CEDRIC 2545441058	541581 VERTON F.C.	D3
ZIOLKOWSKI NOAH 2547751391	560673 FC BONNINGUES LES CALAIS	D5
TRIQUET PASCAL 1931231133	564135 ASSOCIATION SPORTIVE DE ANDRES	D5
TELLIER GUILLAUME 2546176810	564513 PAYS DE LA LYS	D1
LEGRIS ETAN 2547533553	564613 AMICALE CALAIS PASCAL FOOTBALL CLUB	D4
PRUDHOMME LAURENT 2546389945	582361 A.S. PORTELOIS	D5
DELBARRE ANTHONY 2545087650	6800 LFHF	6800

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Jean-Claude DAGBERT

Le secrétaire, Patrick QUENIART